

Signature d'une convention pluriannuelle entre Luxinnovation, l'Etat et les organisations professionnelles

En date du 16 octobre 2008, Luxinnovation a présenté la convention pluriannuelle qu'elle a récemment signée avec l'Etat, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et la Fedil Business Federation Luxembourg. Cette convention, qui couvre les années 2008 à 2010, s'inscrit dans le contexte des "contrats de performance" préconisés par l'OCDE et signés désormais par tous les acteurs du système national d'innovation. Par ce contrat, Luxinnovation s'engage à atteindre un certain nombre de résultats en contrepartie d'une dotation financière pluriannuelle de la part de ses partenaires, qui s'élève à 9.650.000 EUR pour les 3 ans. Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, ainsi que les

20/10/2008 13:34 11111438326 PAGE : 003 DE 009
AGEFJ Luxembourg

représentants des organisations professionnelles se sont félicités du fait que Luxinnovation soit désormais engagée dans une stratégie pluriannuelle lui permettant d'offrir un portefeuille cohérent et intégré de services à des groupes-cibles clairement identifiés.

Luxinnovation, agence de promotion de l'innovation et de la recherche, poursuit plusieurs grands objectifs:

- intensifier les activités de recherche-développement et d'innovation (RDI);
- maximiser les résultats socio-économiques des activités RDI;
- favoriser la coopération internationale et interrégionale en matière de RDI;
- contribuer à un environnement national favorable à la RDI et promouvoir une image RDI dynamique du Luxembourg.

Les services de Luxinnovation sont articulés autour de 4 grands axes:

- stimulation de l'innovation et diffusion des technologies;
- financement des projets RDI;
- valorisation des résultats de recherche et développement de nouvelles activités;
- services de promotion et de communication.

Ces services ont été développés afin de répondre aux besoins de différents groupes-cibles:

- les entreprises ayant des activités RDI régulières;
- les créateurs d'entreprises innovantes;
- les petites et moyennes entreprises avec un potentiel d'innovation peu exploité;
- les grandes entreprises avec peu ou pas d'activités RDI;
- les organisations publiques de recherche;
- les "talents" (étudiants, chercheurs, experts en RDI, ...).

En tant qu'agence de promotion de l'innovation et de la recherche, Luxinnovation renforcera également ses actions envers le grand public et la presse.

Afin de mesurer les performances de l'agence, la convention pluriannuelle fixe des indicateurs de résultats, dont

- le nombre d'entreprises et d'organisations publiques de recherche ayant bénéficié des services de Luxinnovation;
- le nombre de projets RDI menés par les acteurs luxembourgeois;
- le retour financier national des programmes RDI internationaux;
- le nombre de nouvelles entreprises innovantes créées, y compris les spin-offs issues de la recherche publique.

Luxinnovation s'est également engagée à produire un certain nombre de publications et d'études, à organiser des manifestations ciblées et à mettre sur pied de nouveaux réseaux. Des conventions de collaboration seront conclues entre Luxinnovation et les autres acteurs ayant signé un contrat de performance, à savoir le CEPS/INSTEAD, le CRP Gabriel Lippmann, le CRP Henri Tudor, le CRP-Santé et le Fonds national de la recherche. Une telle convention de partenariat a été signée entre Luxinnovation et l'Université du Luxembourg en 2007.